

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville
Séance du Lundi 04 Novembre 2019

Présents : E Eloré, F Coquet, G Canto, R Ngassa,
C Gautier, JF.Menant, L Juin, I Cloteau, M Poiteaux.

Absents Excusés : A Tropicée, P Bréhant, L Le Dréau-
L'Héréec, D Gamichon

Absents :

Secrétaire de Séance : JF.Menant

2 Point à ajouter :

7) Propane Presbytère : Proposition Primagaz

8) Décisions Modificatives

Approbation Compte-Rendu Conseil Municipal du 07 Octobre 2019.

1) Tarifs 2020

Location Salle des Fêtes

* Montant des arrhes 50 E et 100 E pour le réveillon du 1er de l'An.

* Montant de la caution 300 E - Caution remboursée à la remise des clés ou conservée en cas de dégradation des locaux ou de dégradation aux abords de la salle,

* Mise à disposition des crochets magnétiques de suspension pour décorer la salle, pénalité de 5 E par crochet perdu

* Tarifs 2020 de la location de la salle communale :

	DOMICILE DANS LA COMMUNE	DOMICILE HORS COMMUNE
LES PARTICULIERS		
Location 1 jour	170 E	300 E
Location 1 week-end	270 E	400 E
LES ASSOCIATIONS		
Réunion	Gratuité	100 E
Repas	Gratuité 1 ^{er} Repas (hors réveillon)	200 E
	100 E à partir du 2 ^{ème} repas	
TARIF REVEILLON	350 E	pas de location
<i>Arrhes : 100 euros</i>		
LES CLASSES	Gratuité	200 E
VIN D'HONNEUR	85 E	150 E
SERVICE MENAGE	150 E	150 E
TABLES EN BOIS	4 E/table	6 E/table caution 60 E
LOCATION CHAISES	4 E/lot de 10 chaises caution 20 E maximum 40 chaises soit 4 lots	pas de location

Concessions

Concession trentenaire 80 E le m², soit 160 E les 2m²
Concession cinquantenaire 110 E le m², soit 220 E les 2m²

Columbarium

Concession de 10 ans 250 E
Concession de 30 ans 700 E

Jardin du Souvenir

Jardin du Souvenir 50 E

2) Indemnité 2019 Gardiennage Eglise

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2018 était de 70 euros.

Le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2019 à 120.97 E pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le conseil municipal peut revaloriser ces indemnités dans la limite du plafond.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire pour 2019, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise, soit 70 euros.

3) Commune Saint Aubin d'Aubigné : Convention ALSH 2019

La Commune de Saint Aubin d'Aubigné s'engage à accueillir les enfants domiciliés sur le territoire communal et inscrits à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

En contrepartie, il est demandé à la Commune d'Andouillé Neuville une participation fixée à hauteur de 9.00 E par journée de présence et 4.50 E par demi-journée de présence.

Le Conseil Municipal valide la participation financière de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4) Dossier Impasse la Fontaine

Depuis de nombreuses années, la parcelle cadastrée section ZD, dite Impasse de la Fontaine, divise les riverains de cette voie communale. Afin de trouver une solution, il est fait appel à un géomètre expert, le Cabinet Hamel Associés, pour réaliser une division parcellaire, garantissant ainsi les droits et devoirs de chacun.

Après avoir étudié le plan de division proposé par le géomètre, le conseil municipal valide ladite proposition et décide l'aliénation de parties de l'Impasse de la Fontaine aux riverains intéressés (prix de vente fixé à 50 E/m² en séance du 21.01.2019). Cependant, la procédure de déclassement d'une voie communale en vue d'aliénation, impose, conformément à la législation, le recours à une enquête publique préalable.

En conséquence, le conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'organisation de l'enquête publique pour le déclassement d'une partie de la voie communale Impasse de la Fontaine.

5) Communauté de Communes : Convention de remboursement de la subvention (DGD) perçue par la commune au titre de la révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle aux Elus que la Commune a perçu 6000 E de DGD (Dotation Générale de Décentralisation) au titre de la révision du PLU.

Vu le transfert de la compétence urbanisme, il est demandé à la commune de rembourser une partie de cette subvention à hauteur des dépenses supportées par la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné, à savoir 3731 E (6000 E * 62.19%).

En conséquence, le conseil municipal valide la convention de remboursement proposée par la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et à reverser à la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné la participation d'un montant de 3 731 E.

Vu l'absence de crédit au budget primitif, la décision modificative suivante est adoptée :

Section Investissement - Opération non Affectée

Article 1321 = + 3 731 E Article 2128 = - 3 731 E

6) Syndicat Intercommunal des Eaux AFMA : Rapport Annuel 2018

Monsieur le Maire, conformément à la législation, présente aux Elus le rapport annuel du Syndicat des Eaux AFMA sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2018. Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

7) Propane Presbytère : Proposition Primagaz

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Elus l'offre faite par la société PRIMAGAZ pour la mise à disposition d'une citerne et la fourniture de gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **CONSIDERANT** la proposition plus avantageuse faite par la société PRIMAGAZ

* **DECIDE** :

- de changer de fournisseur et de résilier le contrat actuel conclu avec BUTAGAZ,
- de valider la proposition de la société PRIMAGAZ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.

8) Décisions Modificatives

En raison du transfert du SDIS à la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné, les montants des attributions de Compensation 2019, initialement reconduites sur les bases de 2018, ont été largement modifiés. Ainsi la Commune doit à la Communauté de Commune un montant total de 8 565.30E.

Le trop-perçu a fait l'objet d'une annulation de janvier à juin 2019, soit 3 491.70 E. Quant à la régularisation des montants, elle est lissée sur 6 mois, soit 5 073.60E.

En conséquence, considérant l'absence de crédit au budget primitif, il est décidé d'adopter la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement

* Article 739211 + 5 080E

* Article 6132 - 5 080E

9) Questions Diverses

* Cérémonie du 11 novembre à 11h00 - Vin d'Honneur chez Léonard

* Dates de réunion :

- Commission Assainissement le lundi 02.12.2019 à 20h00

- Commission Finances le lundi 02.12.2019 à 20h30

- CCAS le mercredi 04.12.2019 à 18h00

* Cérémonie des Vœux du Maire le Vendredi 10 Janvier 2020 à 20h00

* Communauté de Communes : Etude faisabilité Liaisons Cyclables

* Demande Subvention d'un administré : pas de validation

* SMICTOM des Forêts : Problème Collecte déchets (février du 01.11.2019)

* Dysfonctionnement Chauffage Ecole

* Prochain Conseil Municipal le Lundi 09 Décembre à 20h00.

Séance levée à 21h45.